



## Rupture conventionnelle indemnité

Par **Quagebeur perrine**, le **27/09/2016** à **15:05**

Bonjour

J'ai été embauché(e) cdi 30h puis deux mois après je suis passé(e) à 35h et là depuis je suis à 31h30

Embauché(e) le 16 février 2016 aujourd'hui avec ma patronne on a convenu d'une rupture conventionnelle

Nous nous sommes mis(e)s d'accord que je reste jusqu'au 30 novembre j'aurais voulu savoir si j'aurais le droit à une prime d'indemnisation comme ça fait 9 mois que je suis là je me demande si j'aurais le droit à quelque chose ?!

Merci d'avance de votre réponse

Par **P.M.**, le **27/09/2016** à **19:51**

Bonjour,

La rupture conventionnelle implique le versement de l'indemnité dès la première année au prorata temporis...